POUR NEW-YORK—Paquebot régulier—Le trois mâts EMILY, capitaine Meute, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de l'Hôtel des Monnaies, ou à FOSDICK & BROTHER, 10, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick à voilier SNOW, capitaine Tuckley, partira pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR NEW-YORK.—Le brick PULASKI, peut prendre encore 100 balles de coton sur le pont et partira immédiatement. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 27 av.

POUR NEW-YORK—La goëlette bonne voilière ALEXANDER, capitaine Charles Lind, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JOS. H. ASHBRIDGE, 65, Commune. 1er avril

POUR NEW-YORK—La goëlette fine voilière EMILIE, capitaine Gates, partira très prochainement pour fret de 200 barils, s'adresser à S.& J.P. WHITNEY, 73, Camp. 24 m

POUR NEW-YORK—La goëlette ELIZA MEZEROLE, capt. Corson, peut prendre 1000 barils dans sa cale et 200 balles de coton sur le pont. Pour fret, ou passage, s'adresser à G. P. POND & Co., 8 Nlle Levée. 16 mars

POUR NANTUCKET—La goëlette HOPER SUSAN, capitaine Swain, peut prendre du fret et des passagers pour le port ci-dessus. S'adresser à JOS. B. FIELD, 73, rue Bienville. 6 mai

POUR BOSTON.—Le brick TECUMSEH, capt. Pendleton, est prêt à recevoir une cargaison pour ce port. S'adresser à GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp. 5 mai

POUR BOSTON. Le trois mâts barque OLIVE, cap. Reg-lon. Pour fret ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 2 mai

POUR BOSTON. Le trois mâts barque FRANCIS, cap. Stanton, pour fret ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 2 mai

POUR BOSTON—La goël. ENTERPRISE, capitaine Lenon, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 21 av

POUR BOSTON—Le paquebot neuf KENTUCKY, capitaine Nickerson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira vendredi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au bout de la rue St Joseph, ou à STETSON & AVERY, 88, rue Gravier. 12 avril

POUR PHILADELPHIE—La goëlette F. HINCKLEY, capt. [illegible], partira la semaine prochaine. Pour fret ou passage, s'adresser à S & J.P. WHITNEY, 73, rue du Camp. 6 mai

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—Le brick SWAN, capitaine Snell, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord en face du marché aux légumes, ou à J. D. DENEGRE, 16, Douane. 4 mai

POUR PORSMOUTH. Le brick KREMLIN, capt Plagny, peut prendre 80 balles de coton sur le pont. Pour le fret ou tout passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 2 mai

POUR PHILADELPHIE—Le brick TREATY, capt. Dunton, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, entre les deux marchés ou à J D DENEGRE, 16, Douane. 1m

LIGNE DE LA NELLE ORLEANS ET DE BALTIMORE—Le paket et barque SOLOMON SALTUS, capitaine Jonas Gray, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 24 a

POUR CHARLESTON—Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans et de Charleston—Le brick CHAPMAN, capitaine Thompson, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. A. BARELLI & CO., 61, rue de la Commune. 4 mai

POUR CHARLESTON—La goëlette DELIGHT, cap. Throne, partira pour le port ci-dessus.—Pour fret ou passage s'adresser à J. C. BARELLI & Co. 61, Commune. 11 av

PORTS D'EUROPE.

POUR LE HAVRE—Le beau paquebot français LANDELLE, d'une marche supérieure, partira pour ce port le [illegible] mai, sous le commandement du capitaine Gamelo. Pour fret ou passage, ayant d'excellents emménagements, s'adresser à bord ou à BLANCHARD, EIMER & CO., 26, rue Bienville. 25 avril

POUR MARSEILLES—La barque, doublée et chevillée en cuivre BASHAW, capt. Freeman, ayant tout son chargement de coton engagé, a besoin de 80 à 100 balles de coton sur le pont, et peut même prendre quelques passagers. S'adresser au capitaine à bord, en face de la paroisse d'Orléans, ou à STETSON & AVERY.

POUR LIVERPOOL—Le [illegible] capt. Barber. Pour fret ou passage s'adresser à S & J P WHITNEY. 6 mai

POUR LIVERPOOL.—Le trois mâts CHATHAM, capt Richardson, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à S & J P WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts EXCHANGE, capitaine Atkins, partira pour le port ci-dessus. Pour passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 1er avril

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts PARAGON, capitaine Curtes, partira pour le port ci-dessus. Pour passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 1er mai

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts neuf TOKEN, capt. Sawyer, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret, s'adresser à WILLIAM G. HEWES & Co, Rue Natchez. 25 a

POUR LIVERPOOL. Le trois mâts ONTARIO, capt. Jamerson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser à S & J P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR GLASCOW—La barque anglaise BROOM, capt. [illegible], peut prendre 150 tacs de fret. S'adresser à W. G. HEWES & CO, rue Natchez.

POUR GLASCOW. Le navire AGLETHAPE, capitaine [illegible] de quelques centaines de balles de coton [illegible] KENNEDY, DUREL & Co 65, Toulouse.

[illegible] HUGO [illegible] DEMEESTER, 43, Bienville. 23 av

POUR LONDRES—Le navire voilier HENRY, capitaine Pierce, partira prochainement. Pour fret de 100 balles [illegible] et d'excellents emménagements [illegible] 23 avril

POUR [illegible] SCHMIDT & Co. 16 avril

POUR LIVERPOOL—[illegible]

POUR LIVERPOOL—[illegible] GLAND, capitaine Lowell, pour le port ci-dessus. Pour fret de 150 balles [illegible] S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 16 avril

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts ST. LEON, capitaine J. Weston, partira pour le port ci-dessus. Pour passage seulement s'adresser à S & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 16 avril

POUR LIVERPOOL. Le trois-mâts anglais ORWELL, capt. Grayburn partira sous peu. Pour passage seulement [illegible], s'adresser à S. HEATH & Co., 25, rue du Camp. 4 avril

PORTS DES ANTILLES.

POUR KINGSTON, (Jamaique.) Le bon brick HENRY LEE, capitaine Gardner, partira pour le port ci-dessus. Pour passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 1er mai

POUR LA HAVANE—La goëlette HERO, capt. Sawyer, partira sous peu pour la Havane. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au Picayune Tier, [illegible] Levée, No. 114 entre les [illegible] 1 mai

A FRETER

[illegible] NAVIRE—Un navire du port de [illegible] pourrait trouver une cargaison [illegible] & Co, 43, Douane. 21 av

[illegible] port du [illegible] 2600 à 1000 [illegible] S'adresser à [illegible] 21 av

A VENDRE [illegible] capitaine [illegible] plus 6 ans. [illegible] charge. Pour les conditions, s'adresser à S.&J.P. WHITNEY, 73. 16 av

A FRETER—La barque FABIAN, [illegible] man, du port du 1400 balles de coton, est prête à recevoir une cargaison. S'adresser à STETSON & AVERY, 88, Gravier. 24 avril

A FRETER—Le navire neuf [illegible] PETTS [illegible] de coton. Pour les conditions, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 29 avril

A LOUER—[illegible] trois étages, contigüe à la Banque de Commerce, et maintenant occupée par Mrs. Pierce [illegible] Brother. Possession en sera donnée immédiatement. [illegible] GEO. [illegible], caissier. 9 avril

A VENDRE.—Une propriété située à la Pointe Christine, à l'endroit communément appelé la Chimnée, (environ 6 milles du Phare). Il y a sur la propriété une maison très propre, convenable pour une petite famille, cuisine, écuries, &c, nombre d'arbres fruitiers, &c, un jardin en rapport, une très belle source d'eau. Le terrain a un arpent de face, sur 25 de profondeur, plus ou moins. Pour les conditions, s'adresser au bureau de cette feuille. 21 a—10f. 2ps.

BROSSES—Les soussignés viennent de recevoir et offrent en vente à des prix réduits par paquets 3 caisses brosses à plancher, 3 do do à chaux, 3 do do à peinture; 2 barriques brosses à souliers; 1 caisse brosses assorties à hardes, à dents, à cheveux et à barbe. PRIESTLY & BEIN, 21 V. Levée. 30 a

LES soussignés ont reçu et offrent à vendre en débarquement du navire la Lydie de Bordeaux: 121 caisses vin blanc de Grave 1ère qualité, 200 do do Sauterne do, 82 do do vin muscat do, 41 do do vin de Champagne grand mousseux de 1ère qualité. BOUTIN, GALLY & Co. 79, rue Toulouse. 30 avril

GENIEVRE pour exportation [illegible]

POUR ST. LOUIS, Alton et les ports intermédiaires—Le steamer LOUISVILLE, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au pied de la rue Poydras, ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

POUR LOUISVILLE—Le steamer GAS-BROWN, capt. L. B. Fenton, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires vendredi, le [illegible] mai, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Poydras, ou à H. F. LAWRENCE, 21 Nlle Levée.

PAQUETS REGULIERS ENTRE LA NLLE ORLEANS ET LE BAYOU LAFOURCHE—Le steamboat PAUL JONES, capitaine Thomasson, à partir de cette date, les voyages réguliers, partant de la Nlle Orléans [illegible] à 10 heures du matin, et de Donaldsonville [illegible] heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HENRY TETE, 13, rue Conti.

POUR ST. LOUIS, ALTON, QUINCY et tous les ports intermédiaires—Le steamer [illegible] CHES. Ed. capitaine Wm. H. [illegible], partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à JOHN A. MERRITT, capt. 53 Camp.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—Le steamer fin marcheur INDEPENDENCE, capitaine Charles Ross, ayant une partie de son chargement engagée, partira [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bout de la rue Poydras ou à STETSON & AVERY, 88 rue Gravier.

STEAMER A VENDRE.—Le steamer COLORADO, du port d'environ 200 tonneaux, construit à Wheeling, est offert en vente. Pour les conditions s'adresser à SAMUEL BELL, 53, Magasins.

LIGNE DE BATEAUX A VAPEUR ENTRE LA NLLE ORLEANS ET LE BAYOU LAFOURCHE.—Cette ligne se composera des trois bateaux suivans: Le bateau à vapeur PAUL JONES, capt. Thomasson.—Le bateau à vapeur TECHE, capt. Wentmore. A. GALLATIN, W. McClinock. Les bateaux ci-dessus mentionnés sont en très bon état et commandés par des officiers capables et attentifs. Ils tiendront, pendant la saison des eaux hautes, la ligne entre les ports mentionnés ci-dessus et la plus grande attention sera apportée au fret placé sur ces différens bateaux. Il n'y aura point de jours réguliers pour leur départ et l'on fera le voyage toutes les fois que possible. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HENRY TETE, 13, rue Conti.

N. B. Ces bateaux ne seront pas responsables des dettes contractées par leurs officiers, à moins qu'elles ne soient autorisées par un ordre du capitaine.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE. Arrangement pour l'été. Le train de [illegible] la Locomotive partira du dépôt, à la rue des Bons Enfans [illegible] suivantes: DANS LA SEMAINE. [illegible] DIMANCHES. [illegible] 1840. [illegible] RST, Secrétaire.

MAISONS A LOUER [illegible] étage, situées [illegible] Port et Saint [illegible]

A LOUER—La belle maison [illegible] Tchoupitoulas [illegible] H. CURTIUS. [illegible]

[illegible]

Vve. DEGAUX, No. 75, rue Royale, entre Bienville et Conti. 25 avril

A VENDRE chez les Soussignés: Plusieurs pianos de Paris. [illegible] Vins de Bordeaux de toutes qualités, en barriques, demi barriques et caisses. [illegible] SCHOPFER & Co. 23 Toulouse.

CORDEVIOLLE & LACROIX [illegible] de France, [illegible] assortiment complet [illegible] 16 avril

SANGSUES. [illegible] France, par le dernier [illegible] depuis 6 à 14 cents [illegible] 7 mars

IMPORTANT—Le Dr. Ale. LION, chirurgien de la Faculté de Paris, à l'honneur [illegible] rue Royale, No. 100, encoignure [illegible]

BEURRE—40 barillets beurre de l'Ouest à vendre par MAHARD & BROTHERS, 35 N. Levée.

FARINE—1000 barils à bord, à vendre par G. DORSEY, 44, N. Levée.

WHISKEY—100 barils, à vendre par G. DORSEY, 44, N. Levée. 4 mai

TRAITES sur New York, à vendre par SCHMIDT & Co, 65, Bienville. 4 mai

VERRES DE VITRE français, à vendre par SCHMIDT & Co, 65, Bienville. 4 mai

SACS en Pitre de toute grandeur, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, Douane. 4 mai

BOEUF FUME—6 barils récemment reçus, à vendre par MAHARD & BROTHERS, 35 N. Levée. 4 mai

CIGARES de la Havane—300 milliers, à vendre par J. ROGERT & Co, 47, Bienville. 4 mai

FARINE—100 barils farine superfine, à vendre par J. VAIRIN & Co, 26, Poydras. 4 mai

RUM—20 poinçons et 40 barils, à vendre par J A BARELLI & Co, 61, Commune. 4 mai

ETOUPE—100 balles, à vendre par J A BARELLI & Co, 61, Commune. 4 mai

RESINE—500 barils en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, Gravier. 5 mai

NOIX Muscades—200 barillets à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, Gravier. 5 mai

CLOUS de Girofles—3 sacs à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, Gravier. 5 mai

MOULINS à coton à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, Gravier. 5 mai

SAINDOUX—500 barillets en débarquement et à vendre par W. S. BROWN, 26, Gravier. 5 mai

PORC—300 barils mess, et 500 do prime, à vendre par J VAIRIN & Co, 26, Poydras. 5 avril

LARD—100 boucauts jambons, plats côtes et épaules à vendre par J VAIRIN & Co, 26, Poydras. 6 mai

ESPRIT de Thérébentine—4 barils à vendre par P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

MORUES—100 caisses, à vendre par VAN WYCK & CO, 35 rue du Camp. 4 mai

RUM des Attakapas de qualité supérieure, à vendre par KOHN, DARAN & Co, 26, rue Bienville. 2 mai

RIZ—50 tierçons récemment reçus, à vendre par S & S P WHITNEY, 73, Camp. 2 mai

SACS de Pitre—4000 en balles et en paquets, à vendre par S & J P WHITNEY, 73, Camp. 2 mai

GRAINE DE LIN—30 barils en magasin à vendre par S & J P WHITNEY, 73, Comp. 2 mai

GOUDRON—100 barils, à vendre par W C TOMPKINS & Co. 68, rue du Camp. 2 mai

PORC—200 barils pour mess et prime, à vendre par W C TOMPKINS & Co. 68, rue du Camp. 2 mai

PLOMB DE CHASSE—50 barillets, à vendre par VAN WYCK & CO, 35, rue du Camp. 1 mai

CAFE DE LA HAVANE—en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 1 mai

SUCRE de la Havane blanc en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 4 mai

400 CAISSES ferblanc en magasin à vendre par SCHMIDT & Co 65, rue Bienville. 1er mai

PLATS, LAS ET BRITANIAS—100 caisses à vendre par WILLIAM PREHN, 34, rue de la Douane. 1er mai

TRAITES sur Boston à vendre par VAN WICK & Co. 35, rue du Camp. 1 mai

ESPECES, à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée. 1 mai

POUDRE de qualité supérieure, à vendre à bas prix par J. C. GOERGEN & Co, 55, Chartres. 30 av

WHISKEY—212 barils en magasin et à vendre par STETSON & AVERY, 88, Gravier. 30 av

SACS DE PITRE de différentes dimensions, à vendre par STETSON & AVERY, 88, Gravier. 30 a

CORDAGES DE MANILLE bien assortis, à vendre par STETSON & AVERY, 88, Gravier. 20 a

ESPECES, à vendre par R. D. BLOSSMAN 30 rue Bienville. 27 a

MAIS—600 sacs en débarquement, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co, 68 Camp. 27 a

FARINE—2000 barils en débarquement et à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée. 27 avril

WHISKEY—250 barils à bord, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée. 27 avril

CONFITURES de la Havane—100 caisses, en magasin et à vendre par AB. TRIER, 34, Gravier.

PIASTRES Mexicaines, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 28 a

CAFE—100 sacs café vert de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 28 a

MORUE—150 caisses et 10 barillets morue, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 22 a

FROMENT—416 sacs en débarquement à vendre par R. GRONING & Co. 28 a

TABAC du Kentucky, à vendre par R. GRONING & Co. 23 a

MORUE de Norvège en boites de ferblanc, à vendre par R. GRONING & Co. 28 a

PORK—200 barils P. O. à l'inspection, à vendre par SAMUEL BELL, 53, Magasins. 25 av

WHISKEY—75 barils whiskey, à vendre par H. G. LAWRENCE, 29, Vieille Levée. 28 a

SUCRE blanc de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 28 a

CLOUX ASSORTIS, à vendre par GEO GREEN & BRO., 26 Camp. 28 av

SACS EN PITRE—de dimensions assorties, à vendre par GEO. GREEN & BRO., 26, Camp. 25 av

TOILE DE L'INDE à vendre par GEO. GREEN & BRO. 26, Camp. 25 av

CHARRUES—En dimensions assorties, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 25 av

WHISKEY—70 barils, en débarquement et à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 25 av

MORUE—200 caisses morue en débarquement et à vendre par 25 avril D. VAN COURT, 4, Front Levée.

MAQUEREAUX No. 1, 2 et 3, en magasin et à vendre par 25 avril D. VAN COURT, 4, Front Levée.

CERISES à l'eau-de-vie et fruits, en magasin et à vendre par 25 avril D. VAN COURT, 4, Front Levée.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, à vendre par JOS. LANDIS & Co. 14, Poydras.

PORC—500 barils mess et prime à l'inspection à vendre par JOS. LANDIS & Co. 14, Poydras.

PEINTURE NOIRE—200 barillets, à vendre par FOSDICK & BRO, 10, rue du Camp.

TOILES—35 paquets assortis, à vendre par S. HEATH & Co., 25, Camp.

SHOP LIMON—150 caisses en magasin, à vendre par DAVID & HOBART, 18 rue de la Douane. 24 a

PITONS—30 barriques pitons de Boston, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 24 a

CHROME vert, jaune, en magasin et à vendre par J. B. FIELD, 73 Bienville.

CAFE de la Havane vert en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 23 avril

SUCRE de la Havane blanc, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 23 avril

CIGARES—50,000 cigares américaines, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 22 a

TOILE de Russie—50 balles écrues, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 22 a

CLOUX de Girofles—500 livres à vendre par P. A. GIRAUD, 12 rue Tchoupitoulas. 22 a

FARINE—500 barils dans les chalands, à vendre par JOS. LANDIS & Co. rue Poydras. 21 avril

PORC—300 barils mess et prime, à vendre par JOS. LANDIS & Co. rue Poydras. 21 avril

[illegible]

LARD—30 barriques jambons [illegible] VAIRIN & Co. 21 avril

JOUETS d'Enfants—8 caisses [illegible] F. C. GOERGEN & Co [illegible] 21 a

MORUES—200 caisses, à vendre par VAN WYCK & Co. 21 av

VIN de Malaga—en quarts de barriques à vendre par VAN WYCK & Co. 21 av

SACS de Pitre de dimensions assorties, à vendre par GEO. GREEN & BRO, 26, Camp. 21 av

PIMENT—en magasin et à vendre par GEO. GREEN & BRO. 26, Camp. 21 av

ENCRE de qualité supérieure, à vendre par NORMAND STEEL & Co, 14, Camp. 21 av

TABAC—10 caisses tabac à chiquer doux, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 21a

RIZ—250 tierçons, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 21a

REFRIGERATEURS—3 grands réfrigérateurs pour [illegible] à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 20 avril

[illegible] CLASON & VLES, 44 Chartres. [illegible]

[illegible]

TRAITES sur [illegible] GEO. GREEN & BRO, [illegible] Camp.

TRAITES sur New-York, à vue, et à 60 jours, à vendre par ANDREWS.

TRAITES sur New-York, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, Bienville.

TRAITES SUR NEW-YORK, à 30 et 60 jours de vue, à vendre par R. GRONING & Co. 26 mars

TRAITES sur Philadelphie à vue et à 60 jours, à vendre par ADAMS HARTWELL & Co, 80, Poydras. 24 m

TRAITES sur New York, à vendre par VAN WYCK & Co, 35, Camp. 18 mars

TRAITES sur New-York à vue, à vendre par J. BARELLI & Co., 61 Commune. 16 mars

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par CLASON & VLES, 44, rue Chartres. 16 mars

TRAITES sur Marseille, payables dans Paris, à vendre par AUG. MOLIER, 85, rue St. Louis. 15 av

TRAITES Sur le Nord—Checks et traites sur New York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 60, rue du Camp.

LA Banque des [illegible] sur Paris. L. B. PERRAULT, Caissier. 9 av

TRAITES sur Baltimore et Boston, à vue et à 60 jours à vendre par GEO. GREEN & BRO. 26, Camp. 17 av

TRAITES sur New-York de 5 à 60 jours de vue, à vendre par LARUE & PREVOST, 6, rue Royale, maison Musson. 17 avril

TRAITES SUR NEW-YORK à 60 jour de vue à vendre par EDWARD, AUSTIN & J. E. LODGE. 90, Gravier. 1 mai—3

LETTRES de Change sur New-York, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, Gravier. 9 avril

ASSOCIATION CONSOLIDEE. Nouvelle-Orléans, 11 avril 1840. CETTE banque tire sur Londres et Paris. G. MILTENBERGER Caissier pro tem. 13 a—6

$3000 en un certificat de dépôt, sur la Bank of Mobile, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26, Bienville. 21 a

ESPECES—85000 piastres Mexicaines, à vendre par J. B. LAWRENCE & Co, 51 rue Tchoupitoulas. 20 a

ESPECES, à vendre par SCHMIDT & Co 65, Bienville. 15 avril

ESPECES—30,000 piastres en espèces, à vendre par JAMES HEPBURN, encoig. Camp et Canal.

DOUBLONS Espagnols, à vendre par J. ROBERT & Co. 47, Bienville. 4 avril

TRAITES sur New-York et la Havane, à vendre par R. GRONING & CO. 2 mai

AMANDES Cassées—50 caisses en débarquement et 125 caisses en magasin, à vendre par HENRY TETE, 13, Conti. 6 mai

EAU DE VIE DE PECHE—60 tierçons en magasin et à vendre par HENRI TETE, 13, Conti. 6 mai

VIEUX WHISKEY—40 tierçons, récemment reçus, à vendre par HENRI TETE, 13, Conti. 6 mai

NATTES d'Alicante—17 balles No. 1, à vendre par HENRI TETE, 13, Conti. 6 mai

VINS d'Oporto—150 caisses, en débarquement du brick [illegible], à vendre par HENRI TETE, 13, Conti. 6 mai

CHAUX—623 barriques chaux de Thomaston, en débarquement de la goëlette Albion, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane. 6 mai

SAVON—[illegible] caisses savon de Boston no. 1, de marques différentes, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 6 mai

SACS DE PITRE—43 balles de dimensions petites et ordinaires, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 6 mai

FOIN ET CHAUX—164 balles de foin et 567 barriques chaux de Thomaston, en débarquement du brick Tecumseh, à vendre par GEO. GREEN & BRO 26, rue du Camp. 5 mai

MELASSE—Environ 3000 gallons sur une habitation au-dessous de cette ville, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co. 6 mai

BOUTONS militaires—Un assortiment considérable récemment reçu et à vendre par HIDE GOODRICH, 15 Chartres. 5 mai

GINGEMBRE pulvérisé—100 barillets de qualité supérieure, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, rue Gravier. 5 mai

PORC—12000 livres épaules, 18000 livres jambons, en débarquement et à vendre par W. S. BROWN, 26, Gravier. 5 mai

PORC—100 barils mess et prime en débarquement et à vendre par W. S. BROWN, 26 rue Gravier. 5 mai

ETOUPE—30 balles venant en débarquement du brick Cohoussey, à vendre par STETSON & AVERY, 88, rue Gravier. 5 mai

FOIN—300 balles en débarquement du brick Saratoga, à vendre par STETSON & AVERY, 88, rue Gravier. 1 mai

PLATS-COTES—100 boucauts à vendre par STETSON & AVERY, 88, rue Gravier.

SACS en pitre de [illegible] STETSON & AVERY.

CLOCHES espagnoles de [illegible] 600 lbs [illegible] en magasin et à vendre par KOHN, DARAN & Co. 2 mai

CHAPEAUX de paille blancs, de dames, à vendre par KOHN, DARAN & Co. 2 mai

DUVET—21 sacs en débarquement et à vendre par SLOCOMB RICHARDS. 2 mai

LARD—100 boucauts jambons de Cincinnati, plats côtes et épaules à vendre par J. LANDIS & Co. 14, rue Poydras.

EN débarquement du navire Rose Julienne de Marseille et à vendre par le soussigné: 10 Balles couvertures de laine françaises 3 points. 30 Caissons salaisons assorties. 4 Barils vieux Cognac. 20 Caissons eau d'oranger double. 24 Malles parfumeries assorties. 64 Caisses vins et liqueurs assortis. J. P. BONNET, 5, rue Royale. 23 a

HABILLEMENS D'ETE. D. ISRANO & CO. tailleurs, 20 Vieille Levée, ont reçu récemment un assortiment considérable de [illegible] ginghams et toiles écrues qu'ils confectionnent à très modérés, en habits, fatiguettes, paletots, pantalons, [illegible]. Les marchands qui ont [illegible] visiter le magasin [illegible] plus bas prix que partout ailleurs. Dd. ISRANO & Co. 21 avril

E. FREMAUX, Libraire et Marchand de Papiers peints, vient de recevoir par le navire Apollo du Havre, un nouvel assortiment de papiers de tenture fins et ordinaires qu'il offre à vendre aux plus bas prix. Papiers ordinaires de 25 cents à 75 cents. Papiers fins [illegible] $1 1/2 à $1.50. Vues pour les Salles et Salons. Bordures veloutées et imitations. Ciel de lits unis et à rosaces de toutes couleurs. Sujets pour devant [illegible] de cheminées. Fournitures de bureaux. Romans des meilleurs auteurs. Collection complète de [illegible]. Pièces de théâtre [illegible]. Livres élémentaires [illegible]. Collection des classiques [illegible]. Registres [illegible] E. FREMAUX, 147, Chartres, entre Toulouse et St.-Louis.

PLATRE DE PARIS calciné pour les constructeurs artistes, et pour le moulage et fignolistes extra blanc et fin fraîchement fabriqué, et à des prix très-modérés. Les machines à embouveter les planchers est prête à recevoir vos ordres pour travailler à façon, ils ont aussi en main des planches de toutes épaisseur et largeur, un tour et une scie circulaire sont également prêts à recevoir des ordres pour tout ce qui concerne le bâtiment ou le meuble, une moulin à mais pour Patago de MM. les habitants. S'adresser chez M. Derouilly, rue [illegible], où sur [illegible] moulin, seront remplis avec exactitude et à des conditions avantageuses. DEROUILLY Jne. 5 mai. Enc. Urquhart et Marigny, Rail Road Pontchartrain.

EN débarquement du navire le Nathalie, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés. 2800 caisses vin rouge de différents crus. 180 barriques do. do. do. 50 caisses prunes sèches. A. CAPDEVIELLE & Co. 19, rue Toulouse. 20 a

CHAPEAUX DE PANAMA. JH. BERGIER & CO., rue de Chartres, No. 131, viennent de recevoir par voie directe, un lot de chapeaux de Panama très beaux, qu'ils offrent à vendre, ainsi qu'un grand assortiment de chapeaux de Soie et de Feutre de toutes qualités. 29 av—8.

COUTELLERIE FINE—Les soussignés ont dernièrement un assortiment considérable de canifs, couteaux de poche, ciseaux d'ouvrage, bons rasoirs en boîtes et coutellerie de table, de la manufacture de Rodgers & Sons, qu'ils offrent à vendre par HYDE & GOODRICH, 15, rue Chartres. 23 av

LIGNES DE PECHE, &c—Récemment reçu, un bel assortiment de lignes de soie et de fil, d'hameçons et autres articles de pêche, à vendre par HYDE & GOODRICH, 15, Chartres.

[illegible] ISSE—Les soussignés ont reçu et offrent un assortiment de fusils doubles de [illegible] qu'ils recommandent à leurs [illegible] HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres.

CORDAGES DE MANILLE—Les soussignés ont en dépôt [illegible] Mississipi et Louisa, de New [illegible] Philadelphie, et Henry de Liverpool. [illegible] rouleaux [illegible] de Manille [illegible] Un assortiment de cables [illegible] Et des articles de [illegible] PRIESTLY & BEIN, Vieille Levée. 1 mai

LARD ET BEURRE—[illegible] MAHARD & BROTHERS. 1 mai

REÇU par les derniers arrivages de France, chez E. Fouverin, Pastilles du sud [illegible] de Baly, [illegible] des maladies secrètes [illegible]

[illegible]

BERNARD, Médecin de la faculté de Paris.

CARGAISON du brick Industria, de Malaga, à vendre par le soussigné à des conditions libérales: 300 [illegible] Catalogne, [illegible] 600 caisses raisins [illegible] [illegible]

LOTERIE

DE PROPRIETES FONCIERES, D'ACTIONS, &c.

L. DE FERIET, BOURDIN & DUFOUR, Administrateurs et propriétaires.

Rue de Chartres, No. 141, entre St. Louis et Toulouse.

SECONDE CLASSE—PREMIERE SERIE.

CAPITAL $500,000—50,000 BILLETS A $10

Les Propriétaires et administrateurs, voulant consacrer par un acte d'humanité, la mise en opération de cette Loterie, prennent l'obligation de verser entre les mains des Administrateurs de l'Hospice de l'Association Catholique pour venir au secours des Orphelins, et de l'Hospice des Orphelines dirigé par les Sœurs de Charité, et de l'Hospice à Lafayette, paroisse de Jefferson, [illegible] sur les sommes qu'ils feront rentrer sur les placemens de leurs billets.

MODE DU TIRAGE.

Les Nos. de 1 à 50,000 seront déposés dans une roue, et les blancs et lots gagnants seront également déposés dans une autre roue, et tirés jusqu'à ce qu'ils soient tous sortis.

Le placement des billets dans les deux roues et le tirage se feront sous la surveillance de personnes dignes de la confiance publique.

3,600 LOTS GAGNANTS... ET LES BILLETS NE SONT QU'A $10.

DESCRIPTION DES PROPRIÉTÉS.

No. 1.—1	Terrain de 65 pieds de face à la rue du Quartier, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Bourgogne, ensemble les deux Superbes Maisons en Granit, dépendances, &c., &c.,	$80,000
2.—1	Belle Propriété au Faubourg Washington, formant l'encoignure de la Levée et la rue Pologne, 118, 3/4 pieds face au fleuve, sur 203,11 pieds face à la rue Pologne, et 295,3 3 sur l'autre ligne et 113,3 4 face à la rue Moreau. Sur cette propriété il existe beaucoup de bâtisses, un magnifique jardin et une belle serre,	46,000
3.—1	Lot de Terre de 160 pieds de face à la rue des Grands-Hommes, entre Clouet et Louisa, sur 120 pieds de profondeur jusqu'à la rue Craps. Sur ce lot il y a de nombreux édifices en briques couverts en zinc, un superbe jardin, une serre, &c.	42,000
4.—1	Terrain 62 pieds de face aux rues Remparts et Bassin, sur 120 de profondeur, face à la rue Conti, formant les encoignures des rues Rempart et Conti, et Conti et Bassin, ensemble la très jolie maison et la cuisine en briques, couvertes en ardoises, écuries, &c., dans le meilleur état,	30,000
5.—1	Terrain entre Clouet et Louisa, de 34.11, face au fleuve, sur 330 pieds profondeur,	19,000
6.—1	Terrain, mêmes rues et mesure,	19,000
7.—1	Ilet entier composé de 24 Lots, entre Delaronde, Bienvenue, Moreau et Monroe,	13,000
8.—1	Terrain face au fleuve, entre Pologne, 40 pieds sur 150 de profondeur,	10,400
9.—1	Terrain 65 pieds, face à la rue Lesseps, sur 119.9 à la rue Moreau dont il forme encoignure, ensemble la jolie maison qui s'y trouve dessus,	9,000
10.—1	Lot face au fleuve, entre Franca et Lesseps, 40 pieds sur environ 200,	9,000
11.—1	Lot face au fleuve, mêmes rues et mesure, que le précédent,	9,000
12.—1	Ilet entier entre Urquhart, Girod, Gordon et Benton,	9,000
13.—1	Lot No. 1, face au chemin du Bayou, 30 pieds sur 120,	4,000
14.—1	Lot No. 2, même rue et mesure,	4,000
15.—1	— 3, — ensemble une petite maison	4,300
16.—1	— 4, face à l'Esplanade, 31 pieds sur 116 à 124 de prof.	3,500
17.—1	— 5, 31 pieds sur 124 à 131 de prof.	3,500
18.—1	— 6, 31 pieds sur 131 à 139 de prof.	3,600
19.—1	— 7, 3me. mun. 190 à 195 de prof.	3,000
20.—1	— 8, 3me. mun. 183 à 190 de prof.	3,000
21.—1	— 9, 3me. mun. 175 à 183 de prof.	3,000
22.—1	Lot de 40 pieds, face à la rue Moreau, sur 135 de profondeur entre Pologne et Lesseps, ensemble les bâtisses,	7,000
23.—1	Lot de 35.1 face à la rue Pologne, entre Moreau et Casacalvo, sur 100 de profondeur avec une jolie petite maison,	6,000
24.—1	Lot No. 6, Ilet No. 1, entre Grands Hommes, Craps, Louisa et Piété, 32 sur 118,	3,000
25.—1	— 7, mêmes ilet, rues et mesure,	3,000
26.—1	— [illegible]	3,000
27.—1	— [illegible]	3,000
28.—1	Lot de 32.10 face à la rue Lesseps, sur 115 face à la rue Moreau, formant l'encoignure, avec bâtisses,	3,500
29.—1	Lot No. 4, Ilet No. 6, entre Amour, Louisa, Bons-Enfans, 32 sur 120,	2,500
30.—1	— 9, mêmes ilet, rues et mesure,	2,500
31.—1	— 10	2,500
32.—1	— 11	2,500
33.—1	— 12	2,500
34.—1	— 13	2,500
35.—1	Lot No. 17, 19 pieds face à la rue Urquhart, entre Port et Promenade Lafayette,	2,000
36.—1	— 18, mêmes rues, 32 pieds sur 120,	2,000
37.—1	— 19	2,000
38.—1	— 20	2,000
39.—1	— 21	2,000
40.—1	— 22	2,000
41.—1	Ilet entier entre les rues Moreau, Gordon, Liberty et Urquhart,	2,500
42.—1	Lot No. 1, Ilet No. 13, entre les rues Urquhart, Morales, Feliciana et Clouet, 32 pieds sur 117,	1,500
43.—1	— 2, mêmes ilet, rues et mesure,	1,500
44.—1	— 3	1,500
45.—1	— 4	1,500
46.—1	— 5	1,400
47.—1	— 6	1,500
48.—1	— 7	1,500
49.—1	— 8	1,500
	Montant à reporter	$367,700

	Montant de l'autre part	$367,700
50.—1	— 9	1,500
51.—1	— 10	1,500
52.—1	— 11	1,500
53.—1	— 12	1,500
54.—1	— 13	1,500
55.—1	— 14	1,500
56.—1	— 15	1,500
57.—1	— 16	1,500
58.—1	— 17	1,500
59.—1	— 18	1,500
60.—1	— 19	1,500
61.—1	— 20	1,500
62.—1	— 21	1,500
63.—1	— 22	1,500
64.—1	Lot No. 1, nouveau faubourg Marigny, 28.4 face à la rue des Français, sur 127,105,	1,100
65.—1	— 3, mêmes faub., rue et mesure,	1,100
66.—1	— 4	1,100
67.—1	— 5	1,100
68.—1	— 6	1,100
69.—1	— 7	1,100
70.—1	— 8	1,100
71.—1	— 9	1,100
72.—1	— 10	1,100
73.—1	— 11, 30.7 face à Prosper sur 120,	1,100
74.—1	— 1, 36.7 face à St. Avid, sur 192.8,	1,180
75.—1	Lot faubourg Jackson, entre Bernadotte, St. Patrick, Canal et Douane, 30 pieds sur 120, formant l'encoignure Canal et St. Patrick,	1,300
76.—1	Lot No. 2, mêmes faubourg et rues 30 sur 120	1,000
77.—1	— 3	1,000
78.—1	— 4	1,000
79.—1	— 5	1,000
80.—1	— 6	1,000
81.—1	— 7	1,000
82.—1	— 8	1,000
83.—1	— 9	1,000
84.—1	— 10, enc. Canal et Bernadotte	1,200
85.—1	Lot No. 1, Ilet No. 16, encoignure Canal et Antoine, 30 pieds sur 120	1,000
86.—1	— 2, mêmes ilet, rues et mesure	1,000
87.—1	— 3	1,000
88.—1	— 4, 30 sur 120 sur une ligne et 60 sur l'autre, de forme irrégulière	1,000
89.—1	— 5, 69 pieds face à la rue du Canal, sur 82 pieds sur la ligne qui le sépare du No. 4, attenant de l'autre coté à la propriété Jason,	1,200
90.—1	Lot No. 1, faubourg Montreuil 31 pieds face à la rue Elmire, sur 132.7 entre Urquhart et Girod	800
91.—1	— 2, mêmes faub., rues et mesure,	800
92.—1	— 3	800
93.—1	— 4	800
94.—1	— 5	800
95.—1	— 6	800
96.—1	— 7	800
97.—1	— 8	800
98.—1	— 9	800
99.—1	— 10	800
100.—1	— 11	800
101.—1	Lot No. 1, Ilet O, entre Washington, Columbus [illegible] et Nord, 32 [illegible] sur 120, encoignure	[illegible]
102.—1	— 2, mêmes ilet et rues 30 pieds face à Washington, sur 120	400
103.—1	— 3, mêmes ilet, rues et mesure	400
104.—1	— 4, 32.6 face à Nord, sur 100	400
105.—1	— 5, 30 [illegible]	400
106.—1	— 6	400
107.—1	— 7	400
108.—1	— 8	400
109.—1	— 9	400
110.—1	— 10	400
111.—1	— 11	400
112.—1	— 12, 32 face à Nord, sur 120 [illegible]	400
113.—1	— 13, 30 face à Columbus sur 137	400
114.—1	— 14, 30 [illegible]	400
115.—1	— 15, 32 face à [illegible] sur 120 [illegible]	400
116.—1	— 16, 30 [illegible]	400
117.—1	— 17	400
118.—1	— 18	400
119.—1	— 19	400
120.—1	— 20	400
121.—1	— 21	400
122.—1	— 22	400
321	Lots, chacun d'une action de la Banque des Améliorations $50 payées	16,050
80	Lots, chacun d'une action de la Compagnie de Navigation, $100 payées	8,000
66	Lots, chacun d'une action de la [illegible] Fer du Pontchartrain, $100 payées	[illegible]
2,010	Lots de $10 chaque, payables contant	20,100
1,000	Lots, [illegible] $15	[illegible]
		$[illegible]

4 avril—3m. L. DE FERIET, BOURDIN & DUFOUR, Administrateurs et Propriétaires.

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

Grande vente de propriétés situées [illegible] Lafayette et Hagan [illegible]

IL sera vendu à l'encan lundi [illegible] mai et les jours suivans, à midi, à la Bourse St. Louis. Les propriétés ci-dessous suivantes, qui seront adjugées aux derniers enchérisseurs dans le but de régler un intérêt conjoint, savoir: de George Washington Lafayette et John Hagan.

Les lots de terre situés dans la première municipalité.

Ilet no. 28 contenant 3 lots, encoignure des rues Canal et Claiborne.

Ilet no. 43 contenant 16 lots borné par les rues Promenade, Carondelet, Claiborne, St. Pierre et Derbigny.

Ilet no. 44 contenant 7 lots borné par les rues Claiborne, St. Pierre, Orléans et Derbigny.

Ilet no. 45 contenant 28 lots borné par les rues Claiborne, Carondelet, Derbigny et St. Louis.

Ilet no. 46 contenant 24 lots borné par les rues Claiborne, St Louis, Derbigny et Conti.

Ilet no. 47 contenant 28 lots borné par les rues Claiborne, Conti, Derbigny et Bienville.

Ilet no 48 contenant 21 lots borné par les rues Bienville, Claiborne, Derbigny et Douane.

Ilet no 49 contenant 28 lots borné par les rues Claiborne, Douane, Derbigny et Canal.

Ilet no 50 contenant 30 lots borné par les rues Canal, Roman, Douane, Derbigny.

Ilet no 51 contenant 26 lots borné par les rues Douane, Roman, Bienville et Derbigny.

Ilet no 52 contenant 30 lots borné par les rues Bienville, Roman, Conti et Derbigny.

Ilet no 53 contenant 26 lots borné par les rues Conti, Roman, St Louis et Derbigny.

Ilet no 54 contenant 27 lots borné par les rues St Louis, Roman, Carondelet et Derbigny.

Ilet no 55 contenant 22 lots borné par les rues Carondelet, Roman, St Pierre et Derbigny.

Ilet no 56 contenant 16 lots borné par les rues St Pierre, Roman, Orléans et Derbigny.

Ilet no 58 contenant 1 lot encoignure Roman, Promenade et Carondelet.

Ilet no 59 contenant 13 lots borné par Promenade, Carondelet, Roman, St Pierre et Prieur.

Ilet no 60 contenant 21 lots borné par les rues Conti, Prieur, St Louis et Roman.

Ilet no 61 contenant 30 lots borné par les rues Bienville, Prieur, Conti et Roman.

Ilet no 62 contenant 26 lots borné par les rues Bienville, Roman, Douane et Prieur.

Ilet no 63 contenant 30 lots borné par les rues Canal, Prieur, Douane et Roman.

Ilet no 64 contenant 25 lots borné par les rues Canal, Johnson, Douane, Roman.

Ilet no 65 contenant 15 lots borné par les rues Douane, Johnson, Bienville et Prieur.

Ilet no 66 contenant 1 lots encoignure Bienville et Prieur.

Ilet no 73 contenant lot encoignure Canal et Johnson.

Lots situés dans la seconde municipalité.

Ilet no 18 contenant 23 lots borné par les rues de la Commune, Claiborne, Jackson et Robertson.

Ilet no 20 contenant 28 lots borné par les rues Jackson, Claiborne, Canal et Derbigny.

Ilet no 21 contenant 28 lots borné par les rues Jackson, Claiborne, Derbigny et Palmyra.

Ilet no 22 contenant 15 lots borné par les rues Commune, Claiborne, Derbigny et Palmer.

Ilet no 23 contenant 21 lots borné par les rues Commune, Derbigny, Palmyra et Roman.

Ilet no 24 contenant 30 lots borné par les rues Derbigny, Palmyra, Roman et Jackson.

Ilet 25 contenant 30 lots borné par les rues Derbigny, Jackson, Canal et Roman.

Ilet no 26 contenant 30 lots borné par les rues Canal, Roman, Jackson et Prieur.

Ilet no 27 contenant 30 lots borné par les rues Jackson, Roman, Palmyra et Prieur.

Ilet no 28 contenant 28 lots borné par les rues Roman, Palmyra, Commune et Prieur.

Ilet no 29 contenant 32 lots borné par les rues Commune, Jackson, Palmyra et Prieur.

Ilet no 30 contenant 30 lots borné par les rues Palmyra, Johnson, Jackson et Prieur.

Ilet no 31 contenant 30 lots borné par les rues Canal, Prieur, Jackson et Johnson.

Ilet no 32 contenant 14 lots borné par les rues Canal, Johnson, Jackson, et Galvez.

Ilet no 33 contenant 25 lots borné par les rues Jackson, Johnson, Palmyra et Galvez.

Ilet 34 contenant 30 lots borné par les rues Johnson, Commune, Galvez et Palmyra.

Ilet no 35 contenant 1 lot borné par les rues Banks, Commune, Galvez et Mirol, encoignure Banks et Commune.

Ilet no 36 contenant 5 lots borné par les rues Banks, Galvez, Palmyra et Mirol.

L'attention du public est particulièrement appelée à cette importante vente, en ce qu'elle offre de grands avantages aux ouvriers et aux familles de peu de moyens. Le crédit étant très libéral, et la plus grande partie étant sans endosseurs. Aux spéculateurs de propriétés foncières, le placement offre de [illegible] avantages, vu que ces propriétés sont situées dans le voisinage des améliorations de valeur. [illegible] de faire savoir que la vente sera positive et sans limite.

Conditions de la vente—Un dixième comptant et la balance à un, deux, trois et quatre ans de crédit sans endosseurs, [illegible] billets [illegible] endossés à la satisfaction des vendeurs, avec intérêt de [illegible] jusqu'à maturité, portant intérêt à raison de dix pour cent par an.

Les acquéreurs de terrains qui ne se conformeraient pas aux conditions de la vente dans les 20 jours qui suivront l'adjudication, les terrains seront vendus à l'encan après 10 jours de notice, pour leur compte et risque.

Les actes de vente par devant les notaires ci-dessous M. B. Cenas, Lucien Hermann, A. Mazureau, [illegible] M. Kay, Carlile Pollock, et Louis T. Caire.

Les propriétés ci-dessus mentionnées seront vendues conformément aux plans dressés par Joseph Pilié, voyer de la 2de municipalité, approuvés par les conseils des deux municipalités et déposés à l'office du voyer de la ville de la Nouvelle-Orléans. Les plans seront exposés dans la Salle des Ventes de la Bourse St. Louis. On peut obtenir des plans lithographiés en s'adressant aux encanteurs. 30 avril—10

PAR J. F. BEACH.

[illegible]

PAR J. B. BEACH.

[illegible] Conditions—comptant.

PLUMES d'acier de Perry [illegible] à vendre par NORMAN STEEL & Co, 14 rue du Camp. 6 mai

CHAPEAUX [illegible] et communs, à vendre par FROST & Co, rue de la Douane. 6 mai

SOULIERS de dames et enfants—Un assortiment constamment en magasin et à vendre par FROST & Co, 8, rue de la Douane. 6 mai

CHAPEAUX [illegible] pour la campagne, à vendre par FROST & Co, 8, rue de la Douane. 6 mai

TRAITES sur New York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 60, rue du Camp. 6 mai

ALUN 100 barils alun de Baltimore, en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS, Enc. Commune et Tchoupitoulas. 6 mai

ESPRIT de Thérébentine—[illegible] barils en bon état pour être expédiés, à vendre par JARVIS & ANDREWS, Enc. Commune et Tchoupitoulas. 6 mai

SAINDOUX—300 barillets saindoux en tonnes de qualité supérieure, à vendre par SAM BELL, 59, rue des Magasins. 6 mai

CORDES et Ficelles—800 [illegible] cordes d'emballage, et 8000 livres ficelles, à vendre par SAM. BELL, 59, rue des Magasins. 6 mai

COTONNADES Anglaises—22 balles cotonnades de 40 pouces, reçues par le Nonantum de Liverpool, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, Bienville.

EAU DE VIE DE COGNAC [illegible] importation directe, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 6 mai

HUILE DE LIN—500 gallons huile de lin de Hollande, en jarres de 11 1/2 et 3 gallons, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 6 mai

PLOMB—1200 saumons plomb du Missouri, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 4 mai

LARD—70 barriques jambons fumés de l'Ouest [illegible] en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 4 mai

RIZ—165 tierçons en débarquement du brick Chapman de Charleston, et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 4 mai

BOEUF & PORC—100 barils bœuf prime, M. O., P. convenables pour l'usage des plantations, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 4 mai

MAIS—50 barils maïs jaune en bon état pour être expédiés, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 4 mai

SAIN-DOUX.—100 barillets lard prime en feuilles, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

POIL pour plâtre en barils et boucauts, en magasin et à vendre par J. D. DENEGRE, 16, Douane. 4 mai

MOULINS à Coton de la manufacture Gillers, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, Douane. 4 mai

CIRAGE—50 caisses de Wm. Dunlop et de Norcross, à vendre par J. D. DENEGRE & Co. 29 av

$20 DE RECOMPENSE SERONT données à qui conque [illegible] de la ville [illegible] LACOSTE, absente depuis le 24 avril. Elle est d'une jolie figure, d'une taille [illegible] pieds 4 à 6 pouces) mince, âgée d'environ [illegible] ans, parle l'anglais et le français. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont avertis de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant la rigueur des lois. R. CHAUVEAU. [illegible] 3 mai [illegible] Ste-Anne et Royale.

[illegible] RECOMPENSE seront données à celui qui [illegible] prison de l'Etat, ou remettra [illegible] 133, rue du Quartier, entre Bourgogne et [illegible] la mulâtresse ou nommée [illegible] ayant de beaux yeux noirs, le nez [illegible] Elle a aussi une marque sur le [illegible] environ 20 ans et a [illegible] déguiser en homme. 20 av—8

[illegible] DE RECOMPENSE. [illegible] partie, il y a deux jours, de chez le soussigné, une négresse créole nommée CHARLOTTE, âgée environ 18 ans. Charlotte a la figure ronde et une taille ordinaire, le teint très noir, de grands yeux, elle parle français et anglais. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira [illegible] dans la ville, en la faisant savoir [illegible] A. PRUDHOMME.

VENTES A L'ENCAN.

PAR [illegible] Vente de propriétés [illegible] de la paroisse du Bayou.

IL sera vendu lundi 18 mai à la Bourse St. Louis, à midi, [illegible] une propriété de valeur, appartenant [illegible] Gelien, située sur le chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny, sans [illegible] une maison belle et commode, et d'autres [illegible] qui est une maison de résidence agréable, mesurant 400 pieds sur le chemin du Bayou, sur 106 pieds 3 pouces de profondeur. Le terrain est désigné sur un plan dressé par Joseph Pilié, daté du 15 mars 1840, et déposé dans l'étude de L. T. Caire, notaire public.

La propriété ci-dessus est désignée par le No. 2 sur le plan.

Le lot No. 1 mesure 40 pieds 3 pouces, mesure française, sur le chemin du Bayou, sur 103 pieds de profondeur et est contigu au lot No. 2, adjoignant le lot sur lequel est la maison et une partie du jardin.

Le lot No. 3 mesure 41 pieds, 4 pouces et 3 lignes sur le chemin du Bayou, sur 136 pieds 2 pouces 3 lignes et 40 pieds sur la rue de l'Hôpital.

Il y a sur ce lot une grande bâtisse, écurie, &c.

La propriété ci-dessus est maintenant louée, elle est dans un bon état et peut être examinée par toute personne désirant l'acheter.

En outre—75 actions du fond de la Banque de l'Union.

Conditions—Les actions comptant—Pour la propriété N. 3, l'acheteur se chargera du payement de $2,625 dûs à la Banque de l'Union, par règlements annuels—Pour la balance—1/4 comptant, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 12 mois et 1/4 à 18 mois de crédit, en billets, par coupons, souscrits et endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et intérêt à raison de 10 pour cent par an au cas de non paiement.

Les billets et l'argent comptant seront déposés entre les mains du notaire public, jusqu'à ce qu'une hypothèque en faveur des héritiers mineurs soit radiée.

Les actes de vente pardevant Louis T. Caire, notaire public aux frais des acquéreurs. 30 avril—14

PAR EDWARD DUFFEL,

Juge et ex-officio encanteur de la paroisse Ascension.

IL sera vendu le 25e. jour du mois de mai 1840, à 10 heures A. M., sur les lieux, dans la paroisse Ascension, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, sous la date du 19 mars 1840, et sous la direction de M. N. B. Lebreton, syndic des créanciers de Louis Laroque Turgeau, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par ledit Laroque Turgeau à ses créanciers.

Première Propriété.

Cinquante et un esclaves devant être vendus par tête ou par famille, nommés:

Civil, commandeur, âgé d'environ 33 ans; Salomon, ingénieur, 30 ans; Branton, do 24 ans; Adams, scieur, 30 ans; Antoine, tonnelier et charpentier, 45 ans; Jeffrey, forgeron, 45 ans; Baptiste, tonnelier et charpentier, 48 ans; Seven, 30 ans; Bob, très bon nègre de champ, 30 ans; Daniel, charpentier, 30 ans; German, 16 ans; Ben, 50 ans; Zéphire, 35 ans; Joe, 35 ans; [illegible], 33 ans; Edmond, 20 ans; Edward, 20 ans; Petit Bin, 20 ans; Isaac, 20 ans; William, 20 ans; Dempsey, 20 ans; Minor, 20 ans; Jordan, 40 ans; Nelson, 45 ans; Jefferson, 20 ans; Sam, 40 ans; Henry, 22 ans; Titus, 50 ans; Charles, 45 ans; Tom, 40 ans; Levy, 30 ans; Reuben, 22 ans; Octave alias Gusta, 22 ans; Fadny, 36 ans; Minerve, 30 ans; Mary, femme de Civil, 36 ans; Caroline, leur enfant, 6 ans; Marie 40 ans; Adèle, 23 ans; Coralie, son enfant, 8 ans; Cloe, femme de Baptiste, 38 ans; Christophe, leur fils, 9 ans; Céleste leur enfant, 3 ans; Pauline, femme d'Antoine, 35 ans, Antoine, leur fils, 4 ans; Justine, leur fille, 7 ans; Sarah femme de Jefferson 30 ans; Benjamin, leur fils, 2 ans; Georgette, femme de Daniel, 30 ans; Philis, domestique de maison, femme de Branton, 30 ans; Euphosine, leur fille, 2 ans; et un enfant de 3 mois.

Conditions.—Un, deux et trois ans de terme, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Seconde propriété.

Une habitation sucrerie, située dans la paroisse Ascension, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, mesurant onze arpens, onze toises et trois pieds, plus ou moins, de face au fleuve, sur une profondeur de quarante arpens, avec environ soixante-cinq arpens de terre dans la profondeur, bornée, du côté d'en haut par l'habitation de Mme. veuve Dernon Leblanc, et du côté d'en bas par celle de veuve Joseph Richard, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et qui consistent en une sucrerie spacieuse et commode, bâtie en briques, purgeries deux équipages, un moulin à sucre auquel est adapté un moulin à maïs, machine à vapeur, écuries, cases à nègres, deux grandes maisons de résidence dont une bâtie en briques, contenant quinze appartements, et l'autre cinq magasins, pigeonniers, &c &c.

Troisième Propriété.

Un morceau de terre situé dans la même paroisse, du même côté du fleuve, au-dessus de la susdite habitation, mesurant huit arpents de face au fleuve, avec une profondeur d'environ trente arpents, plus ou moins, borné du côté d'en haut par — et du côté d'en bas par l'habitation d'Alexandre Brand.

Conditions.—Un, deux, trois, quatre, cinq ans de terme en billets endossés à la satisfaction du syndic, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Quatrième Propriété.

Un lot de terre situé à Donaldsonville, face au bayou Lafourche, mesurant soixante pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur plus ou moins, attenant d'un côté à la propriété de —.

Conditions.—Un, deux et trois ans de terme, en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Cinquième Propriété.

Les chevaux, mulets, bœufs, animaux, charrettes et autres instruments aratoires qui peuvent se trouver sur la susdite habitation.

Conditions.—Toute somme au-dessous de cent piastres comptant, et toute somme au-dessus de cent piastres, à soixante jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic.

Tous les billets seront faits payables à l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, et en cas de non-paiement à leurs échéances, devront porter intérêt à raison de dix pour cent l'an, jusqu'au paiement définitif, sans pour cela avoir le droit de retoyer le paiement.

Les actes de vente seront passés devant Edward Duffel, juge de la paroisse Ascension et ex-officio notaire public, ou devant Horatio Davis, notaire public à la Nouvelle-Orléans, aux frais des acquéreurs.

Les propriétés esclaves et animaux ne seront livrés qu'après que les conditions de la vente auront été remplies.

Les actes de vente devront être signés et les billets remis cinq jours après l'adjudication, et si ces conditions n'étaient pas remplies par les acquéreurs, les propriétés ou esclaves par eux achetés seront sans avis préalables, remis à l'encan et vendus à leur folle enchère.

Paroisse Ascension, 11 avril 1840.

EDWARD DUFFEL, juge et encanteur. 21 avril—42

LOTS DE TERRE A ALABAMA CITY, LES LOTS QUI SERONT VENDUS SANS RESERVE

PAR J. A. BEARD,

Samedi, le 9 mai 1840, à midi, à la Bourse St. Louis.

CETTE ville est située sur le côté Oriental de la Baie de la Mobile sur le Red Bluffs, à environ 10 milles de la ville de la Mobile et à six milles au-dessous de la barre du Dog River. Le terrain est élevé de 30 à 80 pieds au-dessus du niveau de la baie, il est abondamment fourni de sources d'eau pure, et il n'y a ni marécages ni endroits malsains dans les environs. Pendant les quatre dernières années, époque depuis laquelle les travaux ont commencés, l'épidémie qui est si fatale à la ville de la Mobile, n'y a fait aucun ravage. La situation d'Alabama City, comme point commercial, est la plus avantageuse qu'on puisse trouver dans tout le Sud. L'Etat de l'Alabama est riche en produits, sa population s'accroît tous les jours, et un port de mer lui est de la plus grande utilité. Alabama City est située à l'entrée de la baie et les navires tirant 11 pieds d'eau peuvent y arriver sans obstacle. A partir du rivage jusqu'à une distance de 631 yardes on trouve un fond dur, et après cette distance un fond tendre, et la profondeur de l'eau d'environ 10 pieds, augmente graduellement jusqu'à 13 et 16 pieds à la marée descendante. Les produits des hauts qui descendent à la Mobile pourront aussi facilement être transportés dans la ville d'Alabama, les steamers pouvant y arriver à toute époque de l'année. Alabama City doit donc, par sa position seule, devenir une place très importante.

D'un autre côté, les navires peuvent prendre leur cargaison dans la ville d'Alabama on plus de sûreté et à moins de frais que dans leur ancrage actuel. Un bassin de 1,200 pieds de large et d'une profondeur uniforme, un wharf convenable et un chemin de fer ont été construits. Ces travaux peuvent donner une idée de l'importance et de l'utilité des autres travaux qui sont achevés et de ceux d'une importance égale qui doivent être faits avec les produits de cette vente.

La population augmentant, nous verrons construire des chemins de fer communiquant avec Montgomery et avec d'autres villes de l'intérieur de l'Etat, pour transporter à toute époque de l'année les riches produits du sol.

Un chemin de fer peut facilement être construit jusqu'à Pensacole, l'espace qui sépare cette ville d'Alabama City n'étant que de 42 milles et se trouvant parfaitement uni. Ce chemin de fer joindrait la route que l'on fait entre Pensacole et Brunswick et serait ainsi un moyen de communication prompte avec l'Atlantique.

Malgré le mauvais état des affaires, et vu la conviction que les avantages si réels et importants qu'offre cette situation, n'échapperont pas aux personnes entreprenantes qui n'ignorent pas que la persévérance et l'industrie surmontent toutes les difficultés, les directeurs de ce projet se proposent d'offrir à l'encan une partie de ces lots, pour être vendus sans réserve.

Les conditions seront, pour toutes sommes au-dessous de $100 comptant; de $100 à $200, un tiers comptant, un tiers à 6 mois et un tiers à 12 mois; au-dessus de $200, un tiers comptant, un sixième à 6 mois, un sixième à 12 mois, un sixième à 18 mois et un sixième à 24 mois, en billets à l'ordre de l'acheteur et payables et négociables à la Banque des Citoyens de cette ville.

Les acheteurs auront à payer $1 par lot pour en être mis en possession.

Les lignes des lots seront tracées dans tout le cours de juin.

Les actes de vente seront passés aux frais de la Compagnie. [illegible] 4 mai—6

BANQUE DE CARROLLTON.

AVIS—Des propositions seront reçues, pendant les jours à partir de cette date, pour louer l'Hôtel de Carrollton. Cet établissement est parfaitement bien connu, et comme séjour d'été plus agréable. La position dans laquelle il se trouve le garantit de toutes maladies, [illegible] un magnifique jardin qui est [illegible] tous ceux qui appartiennent à des établissements de ce genre dans les environs de la ville. [illegible] de la Compagnie. JOHN THOMPSON, Ingénieur de la Compagnie.

MACHINES A VAPEUR.

LES soussignés agens [illegible] [illegible]

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans.—No. [illegible]—Martin Gordon jr. contre ses créanciers. Il est ordonné, que le syndic et le [illegible] Lucien Hermann, not. pub., le [illegible] mai prochain, pour délibérer sur les conditions de la vente des propriétés, abandonnées et sur toutes autres affaires qu'il sera fait opinion pouvoir tout du rapport avec les dites propriétés. C. WATTS, juge. Signé. Bureau du greffier, 24 avril 1840. Pour copie conforme, R. GARDERE, greffier. 25 av—7 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nlle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 12361—Dans le procès de Raoul Alke, contre ses créanciers—Il est ordonné que toutes personnes intéressées aient à déduire [illegible] qui suivront la publication du présent ordre, les motifs pour lesquels le tableau de distribution présenté par le syndic ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément [illegible]. Par ordre de la Cour. Bureau du greffier, Nlle Orléans le 27 avril 1840. A. M. [illegible]. 28 avril—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, No. [illegible]—Patrick H. Galway en état d'arrestation contre ses créanciers—Les créanciers du pétitionnaire sont priés de se réunir [illegible] mai 1840, à 10 heures du matin pour exposer les motifs pour lesquels le [illegible] ne serait pas le [illegible] des lois [illegible] de débiteurs insolvables en état d'arrestation. Bureau du greffier, Nlle. Orléans le 29 avril 1840. R. GARDERE, greffier. 21 av—3

COUR DE COMMERCE—No. 2819. Hogan Niven & Co. en état d'arrestation, contre leurs créanciers—Les créanciers des pétitionnaires sont requis d'avoir à comparaître devant la Cour Samedi le 30 mai courant, à 10 heures du matin, pour y déduire les motifs s'il y en a pour lesquels lesdits pétitionnaires ne jouiraient pas du bénéfice des lois faites pour venir au secours des débiteurs insolvables en état d'arrestation. Il est en outre ordonné que Levi Peirce soit nommé pour représenter les créanciers absents. 5 Mai 1840. Par ordre de la Cour. ED. GARDERE, greffier. 6 mai—2fps

COUR DE COMMERCE DE LA NELLE-ORLEANS—Ville de la Nlle-Orléans, le 18 avril 1840.—No. 2722. L. A. Besançon contre ses créanciers. Les créanciers du pétitionnaire sont notifiés de comparaître en pleine cour le samedi 16 mai 1840, à 10 heures A. M. pour expliquer les motifs, s'il en ont, pour lesquels ledit pétitionnaire n'aurait pas le bénéfice des lois faites pour venir au secours des débiteurs insolvables en état d'arrestation. ED. GARDERE, greffier. 21 avril—2fps

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane, à tous ceux que cela peut concerner—Salut: Qu'il soit connu que attendu que J. B. Charbonnet demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé au Registre des Testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et exofficio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour qu'il lui soit accordé une lettre de ratification pour le soussigné partant incessamment pour France, afin de régler l'acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires, approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du treize février mil huit cent quarante, sur la pétition de Théodore Bailly Blanchard, exécuteur testamentaire du feu Théodore Nicolet, (ayant ordre de vente a été accordé conformément aux délibérations des créanciers du dit feu Théodore Nicolet fûment tenues les dixième, onzième et douzième jours d'avril, mil huit cent trente neuf, par devant Félix Grima, notaire public, lesquelles délibérations ont été ensuite ont été homologuées par un ordre de la dite Cour, des Preuves, en date du dix mai, mil huit cent trente-neuf) le régistré des testaments a fait faire de la vente dans la vingt quatre mars, mil huit cent quarante de la succession du dit feu Théodore Nicolet, les propriétés foncières ci-après décrites, lesquelles ont été adjugées à F. G. Le Beau pour compte de J. B. Charbonnet, plus offrant et dernier enchérisseur aux termes et conditions suivants, savoir: Un dixième comptant et le reste à six, douze, dix-huit, vingt-quatre et trente mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, assurés par hypothèque sur les propriétés vendues, lesquels billets porteront intérêt à raison de 10 pour 0/0 l'an, du jour de leur échéance, en cas de non paiement, sans pour cela autoriser les acquéreurs à en retarder le paiement. Lesdits acquéreurs auront le privilège d'escompter leurs billets à 8 pour 0/0 d'intérêt au moment de la vente.

Propriétés foncières situées en cette paroisse et ville au faubourg Washington.

1o. Un lot de terre situé au faubourg Washington de cette ville, le dit lot étant vide, et formant l'encoignure des rues Victoire et du Port, mesurant un pied américain, vingt deux pieds quatre pouces deux lignes de face à la dite rue de la Victoire, sur une profondeur de quatre vingt dix pieds face à la rue du Port, et borné dans le fond par un passage ou allée à l'usage commun du dit lot et autres. Le dit lot de terre étant désigné par le no. 20, sur un plan de quarante six lots de terre appartenant au dit feu Théodore Nicolet et situés au dit faubourg Washington, adjugé comme il est dit ci-dessus pour le prix de sept cents piastres.

2o. Un lot de terre attenant au précédent, désigné par le no. deux sur le plan sus-mentionné, mesurant vingt et un pieds six pouces (mesure américaine) de face à la dite rue de la Victoire, entre les rues du Port et St. Ferdinand, sur une profondeur de quatre vingt dix pieds entre lignes parallèles, et borné dans le fond par le susdit passage ou allée, lequel dit lot de terre est un, adjugé comme il est dit ci-dessus pour le prix de six cents cinquante piastres.

3o. Un lot de terre attenant au précédent, mesurant vingt et un pied six pouces de face à la dite rue de la Victoire, sur une profondeur de quatre vingt dix pieds, entre lignes parallèles, et borné dans le fond par le susdit allée, lequel est aussi un lot vide [illegible] pour le prix de [illegible] cent soixante quinze piastres.

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 12659—Honoré Gamet contre ses créanciers—La Cour pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné que les dits créanciers se réuniront dans l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, samedi 16 mai 1840, pour y délibérer sur les affaires du dit insolvable et en même temps toutes poursuites demeurent suspendues. Il est en outre ordonné que P. J. A. Desix avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans ce procès. Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier, Nlle Orléans, le 11 avril 1840. A. PITOT, Greffier. 11 av—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian juge—No. 12690—Isaac Hart contre ses créanciers et les créanciers de Isaac Hart & Co.—Sur lecture et enregistrement de la pétition et du tableau dans ce procès, il est ordonné que les créanciers d'Isaac Hart et ceux d'Isaac Hart & Co. se réuniront dans l'étude de E. Barnett, notaire public, le lundi 25 mai 1840, pour y délibérer sur les affaires des insolvables et pour expliquer les motifs pour lesquels un atermoiement ne leur serait pas accordé, ainsi qu'il le demandent, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés sont et demeurent suspendues. Il est en outre ordonné que Geo. Strawbridge, est nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour. Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, 21 avril 1840. ARMAND PITOT, greffier. 22 avril—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable [illegible] Maurian, juge—No. [illegible] 1840 [illegible] Mosby contre ses créanciers—[illegible] acceptée par la Cour, il est ordonné [illegible] des créanciers de l'insolvable [illegible] de H. Davis, notaire public, le [illegible] prochain, 1840, à 10 heures A. M., pour y prendre en considération les affaires du dit insolvable, et il est en outre ordonné que M. M. Cohen a été nommé pour représenter les créanciers absents; et en même temps toutes poursuites judiciaires contre la personne de l'insolvable ou ses propriétés sont et demeurent suspendues. Par ordre de la Cour. Bureau du greffier, 6 avril 1840. ARMAND PITOT, greffier. 9 avril—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—29 avril 1840—No. 11835—George E. Coolidge contre ses créanciers—Sur lecture et enregistrement d'un tableau de distribution dans ce procès; Il est ordonné par la Cour que toutes les personnes intéressées aient à déduire dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément à sa teneur. Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier, Nlle. Orléans, le 29 avril 1840. A. PITOT, greffier. 30 av—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 11094—Pierre Fairrent contre ses créanciers.—Après lecture et enregistrement de la pétition et du tableau de distribution dans ce procès, il est ordonné par la Cour que toutes les personnes intéressées aient à déduire, dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, les motifs pour lesquels le dit tableau ne serait pas homologué, les fonds distribués conformément à sa teneur et le syndic déchargé de toute responsabilité dans ce procès. Par ordre de la Cour, Bureau du Greffier, Nlle. Orléans, le 29 avril 1840. 30 av—J0,5,8 LOUIS R. COURTIN, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, Juge—29 avril—No. 12167—E. Pinguet contre ses créanciers—Il est ordonné par la cour que toutes personnes intéressées aient à déduire, dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, les motifs pour lesquels le tableau de distribution enrégistré par le syndic ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément à sa teneur. Par ordre de la Cour, Bureau du Greffier, Nlle. Orléans, le 9 avril 1840. A. PITOT, greffier. 30 av—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans.—No. 2849.—S. L. Moss contre ses créanciers.—Les créanciers du pétitionnaire sont priés de venir à déduire en pleine Cour, le samedi, 9 mai prochain, à 10 heures du matin, les motifs pour lesquels le dit pétitionnaire n'aurait pas le bénéfice des lois faites pour venir au secours des débiteurs insolvables en état d'arrestation. Il est ordonné que M. A. Chinn soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier, 16 avril 1840. R. GARDERE, dép. greffier. 17 avril—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, Juge—Le 30 avril 1840—No. 12748.—Lévi Jacobs en état d'arrestation contre ses créanciers—Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en pleine cour, le samedi 23 mai courant, pour y expliquer les motifs, s'il en ont, pour lesquels la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses propriétés sont et demeurent suspendues. Par ordre de la cour—Bureau du greffier. [illegible] ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du District [illegible] Lundi, le 30 [illegible] J. M. Buchanan [illegible]

[illegible]